

Droits de voirie – tarifs 2021

Les associations loi 1901 bénéficient d'une exonération pour la mise en place de signalisation et l'occupation du domaine public dans le cadre de leurs activités, à but non lucratif.

I - Occupation du domaine public pour travaux - sans TVA

	TTC
droit fixe	14.31 €
par jour et par m ²	
. les 30 premiers jours	0,30 €
. 2e et 3e mois	0,28 €
. les 3 mois suivants	0,23 €
. à partir du 7e mois	0,16 €
Emplacement stationnement payant ou rue piétonne utilisé par les entreprises (par jour et véhicule)	
. occupation inférieure ou égale à 3 jours	3.86 €
. occupation supérieure à 3 jours	5.46 €
Emplacement stationnement payant ou rue piétonne utilisé par les entreprises de maintenance, de dépannage ou de service administratif	
. par mois et par véhicule	35,53 €

II - Mise en place de signalisation provisoire

A - Remarques

1- mise à disposition au centre technique municipal de panneaux de signalisation gratuite pour les particuliers

2- tout déplacement non justifié d'une équipe sera facturé forfaitairement : 134.37 € HT

3- la mise en place d'une déviation est facturée aux frais réels et non soumise à TVA

4- toute détérioration ou non restitution de matériel entraînera la facturation de son remplacement au coût de : **prix du marché en cours plus 5% pour frais de traitement**

5-les interventions de l'équipe d'astreinte seront facturés aux frais réels

B – Mise en place d'une signalisation (sans déviation)

	HT	TTC
1 ^{er} jour	63.66 €	76.37 €
jour supplémentaire (< 7 jours)	13.99 €	16.80 €
pour une durée supérieure à 7 jours	frais réels	frais réels

B bis – En cas de déviation et rue barrée

jours	HT	TTC	jours	HT	TTC
1 à 7	128.65 €	154.38 €	22 à 30	374.71	449.65 €
8 à 15	209.62 €	251.56 €	par mois suppl	135.62 €	162.74 €
16 à 21	292.68 €	351.23 €			

C- Tarif de la main d'œuvre, des véhicules et du matériel (base de calcul des frais réels)

	HT/jour		HT/heure
location panneaux police, déviation et barrières	6,63 € (7.95 € TTC)	main d'œuvre	48.77€
location séparateur de voies en polyéthylène	2.38 €	engins spéciaux hors PATA	145 €
	HT/pièce	fourgon pour transport matériel ou signalisation	83.66 € (100.40 € TTC)
location barrière métallique 2 ml	2,21 €	PATA	189.62 €

II - Mise en place de signalisation provisoire

Toute détérioration des boucles de feux tricolores entraînera la facturation de la remise en état du réseau au coût de : **1 255 € TTC (forfait)**

Tout règlement se fait à la Trésorerie Municipale après réception d'un titre de recette